**PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS B**

1. ***Nom et adresse de l’école de conduite :***

AUTO ECOLE PERMIS B CHERBOURG

147 rue du Val de Saire

50 100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

1. ***Parcours de formation :***

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l’élève de la concentration, de l’assiduité et de la motivation, etc…

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite automobile et à la sécurité routière, au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement la formation suivante :

1. ***Parcours théorique :***

La formation théorique porte sur des questions en lien directs avec le code de la route.

L’auto-école propose 20 heures de séances d’entrainements dans ses locaux.

Il est également possible de faire des séances de code sur Internet moyennant un abonnement limité dans le temps.

Les séances d’entrainement sont composées de 40 questions sous la forme d’une question et d’une réponse immédiatement après.

Pour les corrections, deux possibilités sont proposées en fonction des plannings :

* La correction automatique
* La correction par un enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

En tout état de cause il est possible de venir voir le directeur pédagogique pour obtenir des compléments de réponse en cas de besoin.

L’auto-école possède un suivi informatique des élèves qui permet de lui indiquer son niveau de préparation.

Pour le code par Internet, l’auto-école peut suivre l’évolution des élèves.

Un livre de code est offert au moment de l’inscription ce qui permet aux élèves de s’y référer à tout moment.

L’auto-école propose également 4 rendez-vous théorique le samedi entre 12 h et 13 h voire 13 h 30 avec des thèmes en rapport avec la sécurité routière animés par le directeur pédagogique de l’établissement. Ces 4 cours sont obligatoires et doivent être fait par les élèves à un moment ou un autre de la formation. Les élèves qui en ressentent le besoin peuvent faire ces 4 cours autant de fois que nécessaire, sans surcout.

Les thèmes sont :

**Alcool, stupéfiants, ceinture de sécurité, les contrôles (VIF), vitesse, les différentes intersections, croiser, dépasser, stationner les distracteurs (téléphone portable et autres…)**

Les cours thématiques sont présentés sous forme de power point, incluant des photos, des vidéos, des illustrations, etc….. Ils sont régulièrement remis à jour et sont animés par le responsable pédagogique.

C’est à l’élève de se prendre en main et de planifier sa formation selon sa motivation.

1. ***Parcours pratique :***

Une fois l’épreuve Théorique Générale obtenue, l’élève passe à la phase de conduite.

En rapport avec le REMC, les enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière définissent un objectif en début de leçon avec l’élève, donnent les explications et le mettent en pratique avec l’élève.

Les premières leçons se font sur une zone sécurisée à côté de la gare maritime, puis progressivement dans des situations adaptées à leurs niveaux.

Les parcours varient entre agglomération et hors agglomération, routes nationales, départementales, de jour, de nuit, par beau temps, sous la pluie, etc.

A la fin de la leçon le bilan est fait et dans la mesure du possible un objectif est défini pour la prochaine séance.

Les élèves conduisent en fonction de leurs horaires alternant les enseignants, sauf cas particulier.

Il peut être proposé aux élèves de faire de l’écoute pédagogique à l’arrière du véhicule, ce qui permet d’écouter au maximum, sans être pris par la conduite.

Ce dispositif peut être à l’initiative de l’enseignant ou à la demande de l’élève, il est gratuit.

Durant la phase d’apprentissage pratique, il peut être fait des permis blanc pour confronter l’élève aux réalités de l’examen ou pour voir si son niveau est satisfaisant avec les exigences demandées par les inspecteurs.

Lorsque l’enseignant indique à l’élève qu’il est prêt pour être présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire, un rendez-vous de préparation au permis est mis en place, un samedi entre 13 h et 14 h dans lequel il est vu le déroulement de l’examen, les vérifications intérieures et extérieurs (avec les spécificités des véhicules de l’auto-école), les gestes de secourisme obligatoires depuis le 1 er janvier 2018.

Ce moment est important pour l’élève afin de l’informer du dispositif et donc le rassurer tout en gardant un maximum de chance d’obtenir, plus aisément, les 8 points de la première partie de l’examen.